

-

Monsieur le Président de la Section Apf de la République et Canton
du Jura Pierre André Comte,
Monsieur Jean Paul Wahl chargé de mission Europe de l'apf,
Monsieur Jean Charles Luperto, futur chargé de mission Europe,
Chers experts, Chers collègues parlementaires, chers secrétaires,
chers amis,

Permettez-moi, avant de partager avec vous les pratiques de la Principauté d'Andorre concernant ce 2^{ème} thème, au nom de la délégation Andorrane renouvelée depuis peu, de remercier la section du Canton du Jura pour son accueil si chaleureux sur ce sol jurassien si magnifique et verdoyant à l'occasion de la 32^{ème} Assemblée Régionale Europe de l'APF. Nous sommes très heureux d'être ici parmi vous pour fêter aussi le 40^{ème} anniversaire de l'entrée en souveraineté dans la Confédération Suisse du Canton du Jura, jouissant ainsi de son droit à l'autodétermination. L'Autodétermination, sujet aux multiples facettes, qui a été traitée hier sous de nombreux aspects grâce aux experts présents et aux interventions des sections.

Je voulais féliciter la Section hôte pour le choix des thèmes de nos travaux de cette 32^{ème} Assemblée, thèmes d'actualité politique qui soulèvent bien des préoccupations comme le soulignait hier Jean Paul Wahl.

-

Comme petit pays, nous souhaitons participer à ces échanges et vous faire part de ce qui a été mis en place, chez nous, en Andorre sur le thème de la « démocratie directe et l'initiative citoyenne dans le processus législatif ».

Si vous me le permettez, je parlerai de démocratie participative directe en Andorre qui peut se faire principalement par quatre biais :

- 1) Le Conseil des jeunes au niveau des communes pour les enfants âgés de 12 ans et au niveau législatif pour les jeunes âgés de 14 ans avec un fonctionnement très similaire à ce qu'a exposé la section Belge
- 2) Le Référendum
- 3) La proposition de loi populaire qu'on appelle aussi « initiative législative populaire »
- 4) Les budgets participatifs

J'insisterai donc sur les trois derniers aspects si vous le voulez bien.

Le Premier, le Référendum, en Principauté d'Andorre, est motivé par le chef du gouvernement, usant de sa faculté que lui confère l'article 76 de la Constitution sur une question d'ordre politique. Il doit demander l'accord du parlement. Pour cela, il s'adresse à l'organe dirigeant du Parlement pour qu'il convoque une assemblée plénière en vue de célébrer un débat qui sera de totalité. Une fois le débat achevé, le parlement procède au vote de l'accord qui sera public et oral par appel nominatif.

-

Le deuxième, la proposition de loi populaire peut être transmise à l'initiative d'un dixième du recensement électoral national conformément à la loi. L'initiative ayant été présentée, l'organe dirigeant du parlement ordonne sa publication dans le bulletin officiel du Parlement et la transmet au Gouvernement afin qu'il manifeste son critère dans un délai de quinze jours. Après ce laps de temps écoulé, l'initiative est prise en considération par l'arc parlementaire. En cas de réponse affirmative, un délai d'amendements est ouvert mais pas sur la totalité. La proposition suit le cours prévu pour les projets de loi.

Et enfin le troisième, les budgets participatifs, grandes nouveautés de la Principauté. Andorre entame une nouvelle édition des budgets participatifs qui sont des processus au cours desquels les citoyens, les andorrans et les résidents majeurs, décident de la destination d'une partie des ressources publiques du budget de l'Etat annuel pour des projets d'investissement. Pour faciliter la participation citoyenne relative aux budgets participatifs, un site web a été créé sur lequel les citoyens peuvent proposer des projets en respectant des critères établis par le Gouvernement. Ces projets sont étudiés et validés par une commission technique et ensuite soumise à votation des citoyens via le site web www.pressupostparticipatiu.ad

En conclusion, nos travaux de ces derniers jours, chers collègues, grâce à l'apf, permettront de nous inspirer les uns des autres et « d'introduire le mieux » dans nos pays, nos régions et nos communautés comme l'a dit si bien Pierre André Comte, hier.

Pour finir, je voulais faire deux choses. Remercier d'une part Jean Paul Wahl, chargé de mission Europe sortant, qui nous a fait l'honneur d'animer nos travaux durant ces nombreuses années. Cher Jean Paul, ta bienveillance, ton efficacité, ton humour légendaire et tes discours à la fois profonds plein de sens et poétiques resteront à jamais dans nos mémoires ; et d'autre part féliciter notre futur chargé de mission Jean Charles Luperto qui, nous en sommes convaincus, mènera les débats avec brio.

Merci pour votre attention